

ÉLECTION
DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
Date de clôture du scrutin le 31 janvier 2019

COLLEGE DES SALARIES DE LA PRODUCTION AGRICOLE
(collège 3A)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
des opérations électorales

effectué par la Commission d'organisation des opérations électorales

Résultats consolidés

Nombre total d'émargements :296.....

Nombre total de votes blancs :21.....

Nombre total de votes nuls :3.....

Nombre total de suffrages exprimés :

.....**272**.....

- Liste « CGT » 55 voix, 20,22 %, 0 siège
- Liste « CFDT-FGA vos avancées sociales : c'est nous ! » 74 voix, 27,21 %, 2 sièges
- Liste « CFTC – AGRI Cultivons notre avenir » 58 voix, 21,32 %, 1 siège
- Liste « Force ouvrière » 48 voix, 17,65 % 0 siège
- Liste « CFE-CGC » 37 voix, 13,60 %, 0 siège

Après avoir rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste, que l'élection a lieu à un seul tour, sans panachage ni rature ni vote préférentiel, en application des dispositions de l'article R511-43 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Président a proclamé les **résultats obtenus par chacune des listes de candidats pour le Collège 3A figurant dans le tableau complété, signé et joint en annexe.**

Le président de la commission rappelle que le nombre de sièges à pourvoir pour le **collège 3A** est de : **3 sièges**.

SONT PROCLAMES ELUS A LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

1) Mme LECONTE Brigitte	
2) Mme BOUTTEAUX Pauline	
3) M. GERBER Nicolas	

Fait en double exemplaire à Saint Lô, le _____

Le Président de la commission

Les membres de la commission